

**DA 506 A – 14.06**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier du 7 octobre 2014**

relative à un

**CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU JARDIN ROBINSON DU LIGNON**

Vu l'article 30, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 35 OUI, soit à l'unanimité,

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 200'000.-- destiné à couvrir le montant du crédit d'étude pour la démolition et la reconstruction du bâtiment du Jardin Robinson du Lignon ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 200'000.-- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir ce crédit d'étude conjointement au crédit de réalisation. Au cas où cette étude n'était pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude serait amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique n° 35.331.